Image not found or type unknown

Amplitude Horaire de repos très courte entre la fin et la reprise

Par **Outsider92**, le **28/02/2011** à **17:36**

Bonjour,

Je dépends de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, et j'ai une question à vous poser:

Nous travaillons chaque jour à 5h00 du matin et, une fois par mois, nous avons obligation de faire l'inventaire.

Là où ça bloque, c'est que nous le faisons à partir de 19h00 et ce, jusqu'à 22h00, voire 22h30... Et nous recommençons le lendemain matin à 5h00... Soit à peine 7h00 d'amplitude.

N'y a -t-il pas un texte qui définit le minimum de repos entre la fin d'une journée et le début d'une autre ? J'ai entendu dire qu'il y devait y avoir un minimum de 8h00, mais aucune preuve à l'écrit. Et j'ai beau chercher dans la convention collective (N° 3305), je n'ai rien trouvé.

Merci par avance pour votre réponse!

Par **P.M.**, le **28/02/2011** à **18:23**

Bonjour,
C'est même 11 heures selon l'art. L3131-1 du Code du Travail

Par **Outsider92**, le **01/03/2011** à **10:16**

Merci pour votre réactivité!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés